

Réunion du Bureau du 10 décembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 10 décembre 2024 à 16h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date 1<sup>ère</sup> convocation** : 25 novembre 2024 – absence de quorum

**Date 2<sup>ème</sup> convocation** : 4 décembre 2024

**Présents** : AUBERT Patrick ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VIARD Philippe.

**Excusés** : BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; GAZONNAUD Jean Luc ; VERBRUGGHE Isabelle.

**Secrétaire de séance** : MATIGOT Jean Roland

GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
VERBRUGGHE Isabelle donne pouvoir à VIARD Philippe

Membres : 29

Présents : 15

Votants : 17

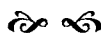
**Délibération n° 2024-198**

**Code nomenclature** : 7.5 – Subventions

**Objet : DETR 2025 Acquisition 2 BOM au service déchets  
pour la collecte des Ordures Ménagères**

Monsieur le Président indique qu'il serait nécessaire de renouveler 2 BOM pour rajeunir la flotte des matériels dédiés à la collecte des ordures ménagères. Il indique que la partie « équipement » de ce projet pourrait être éligible à la DETR et propose donc d'être autorisé à déposer la demande. Il présente le plan de financement de ces acquisitions.

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Nature	Montant HT	Type de financement + (taux)	Montant
2 Benches traditionnelles OM 16m3 (hors châssis)	278 922,00 €	DETR (35 %)	99 616,30 €
Démontage/Remontage/Paramétrage informatique embarquée RCF	4 698,00 €	Autofinancement (65%)	185 001,70 €
Démontage/Remontage/Paramétrage BAM	998,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>284 618,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>284 618,00 €</b>



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de 2 BOM pour la collecte des ordures ménagères telle que proposée ;
- D'approuver le plan de financement proposé ;
- De solliciter la DETR sur ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document utile.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT